

Arrêté n°2016-01

- Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté n°3411 de la Présidente de l'Université de Limoges en date du 23 septembre 2016, relatif à l'organisation du scrutin du 17 novembre 2016, en vue de l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges ;
- Vu l'arrêté du Directeur de l'ESPE de l'académie de Limoges, en date du 4 octobre 2016, relatif à l'organisation du scrutin du jeudi 17 novembre 2016 pour l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges.

Le Directeur arrête :

Article 1^{er}

Un bureau de vote, chargé de l'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges qui se déroulera le jeudi 17 novembre 2016, est constitué au siège de l'ESPE, 209 Boulevard de Vanteaux à Limoges.
Le bureau de vote sera ouvert de 8h30 à 16h.

Article 2

Le bureau de vote effectuera le dépouillement du scrutin, le jeudi 17 novembre 2016 à partir de 16h30, dans les locaux du siège de l'ESPE de l'Académie de Limoges.

Article 3

Le bureau de vote est composé comme suit :

- Présidente : Mme Isabelle CAPERAN, Responsable administrative
- Assesseurs : Mme Diane PAULIAT, SAENES
M Bertrand CHECINSKI, Contractuel

Article 4

Le Directeur de l'ESPE de l'académie de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 13 octobre 2016

Le Directeur


Jacques MIGOZZI